

AIDES AU PAIEMENT DE LA COTISATION

Chèques Vacances ANCV




Coupons Sport ANCV



Passeport Loisirs Culture OIS CEZAM



Aide Communale CCAS

 La municipalité de Chartres de Bretagne propose aux familles chartraines, une aide communale basée sur les tarifs dégressifs (quotient familial).

Qui est concerné ?

- ◆ Être chartrain de moins de 18 ans (pour les adultes : contacter le CCAS) ;
- ◆ Être bénéficiaire des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Comment cela fonctionne ?

- ◆ Demander à l'association de compléter le 1^{er} cadre de la fiche d'aide financière ;
- ◆ Faire compléter le cadre B par le CCAS ;
- ◆ Payer le reste à charge à l'association (redonner la feuille avec le paiement).

Pass'Sport




Vous enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

www.sports.gouv.fr/pass-sport




 Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

- Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
- ◆ L'allocation de rentrée scolaire ;
 - ◆ L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
 - ◆ L'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

 Les familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Opération Coupon Sport



Le département d'Ille-et-Vilaine facilite l'accès des jeunes de 11 à 15 ans (nés entre 2006 et 2010) aux clubs sportifs en aidant les familles à payer les coûts d'adhésion.

Montant de l'aide :

Coût de la cotisation	Nombre de coupons sport
De 45 € à 90 €	1 coupon sport soit 20 €
Au-delà de 91 €	2 coupons sport soit 40 €

Qui est concerné ?



- ◆ Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire ;
- ◆ Votre enfant doit être né entre 2006 et 2010.

Comment cela fonctionne ?



- ◆ Fournir l'attestation d'allocation de rentrée scolaire du mois d'AOÛT 2021 ;
- ◆ Fournir une pièce d'identité ou un livret de famille.

Renseignements

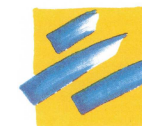
FÉDÉRATION ESPÉRANCE



02 99 41 23 25
www.esperance-chartres.org



CCAS



CHARTRES
DE BRETAGNE

02 99 77 63 53
www.ville-chartresdebretagne.fr